



# Les Echos de la Belle

Journal d'informations des communes associées de Celles-sur-Belle / Montigné / Verrines-sous-Celles | N° 46 - Juin 2016

Retrouvez l'Agenda des manifestations à l'intérieur

## CELLES-SUR-BELLE EST VILLE EN POÉSIE



Ouverture du Printemps des poètes 2016

Dans notre Ville en poésie le Printemps des Poètes 2016 a été une nouvelle fois bien fêté. Durant tout le mois de mars les volets de la Mairie se sont ouverts sur une bannière offrant la dernière strophe d'un poème de Paul Éluard « Liberté ». Et de l'autre côté de la vallée, les arcades de la Salle Robert Dalban s'ouvraient sur ces paroles de Xavier Grall où le rêve était à l'honneur : « Ne vivent haut que ceux qui rêvent. » Belle façon pour le Printemps des Poètes qui a offert ces bannières à notre ville de rendre hommage à notre poésie et à tous ceux, enfants, adolescents, adultes, qui la pratiquent. Plus de 300 écoliers et collégiens ainsi que des adultes ont encore écrit cette année et leurs deux recueils peuvent être empruntés à la Bibliothèque. Ces poèmes peuvent aussi être lus sur le panneau installé devant la Mairie où ces textes sont exposés, par roulement, toute l'année. Quant au Promenoir Poétique qui va s'actualiser de nouveaux poèmes, il est ouvert tous les jours.

Pour plus d'informations sur ce riche parcours poétique vous pouvez consulter le site du Foyer rural de Verrines : [www.foyer-rural-verrines.fr](http://www.foyer-rural-verrines.fr)

À noter que la poésie sera présente à l'abbaye de Celles-sur-Belle, le dimanche 18 septembre 2016 après-midi, à l'occasion des Journées du Patrimoine.



## NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE



Fanny PROUST a été recrutée le 1<sup>er</sup> mars 2016 dans le cadre d'un emploi civique « Education pour tous » pour intervenir au sein de nos écoles et à la bibliothèque municipale.



Inès ROUGEAUX a été recrutée courant avril dans le cadre d'un emploi civique « Patrimoine et culture »

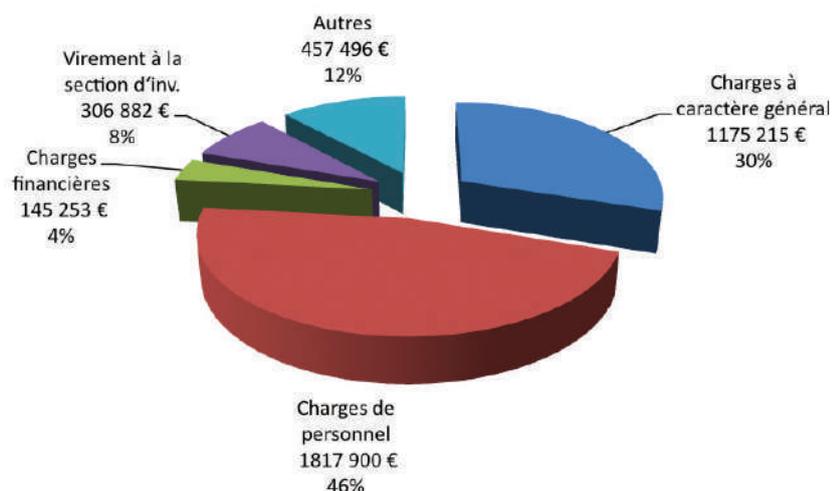
## LES FINANCES LOCALES - Un budget 2016 sans augmentation d'impôt

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile. Il est composé de deux sections (investissement et fonctionnement) votées respectivement en équilibre :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doit être couvert par des recettes régulières et permanentes.

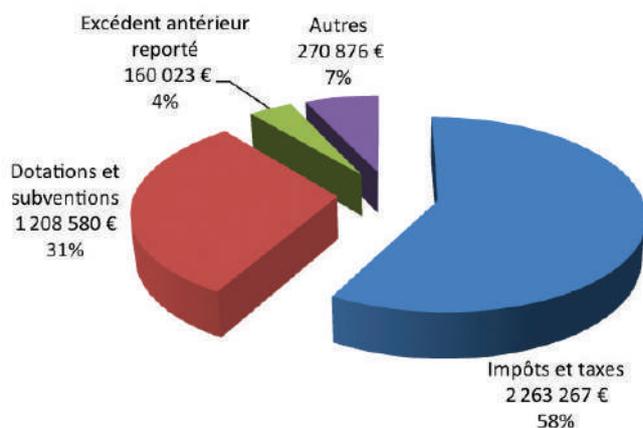
Les dépenses et les recettes correspondent respectivement à un total de 3 902 746 €

### Les dépenses



Comme les années précédentes, les postes principaux de dépenses restent pour la commune les charges à caractère général (l'entretien des bâtiments et de la voirie) et les autres frais de fonctionnement, les charges de personnel et le versement de dotations et de subventions

### Les recettes

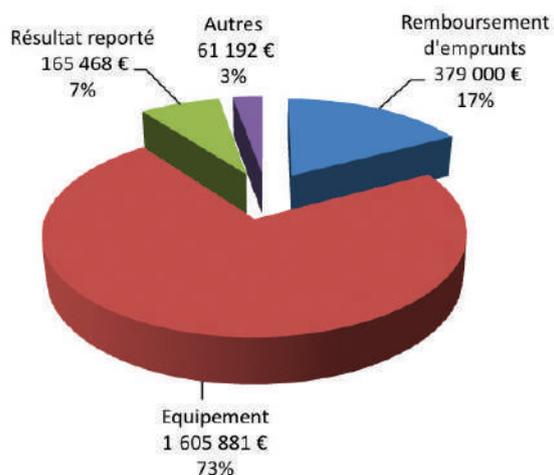


Les impôts locaux, les dotations et participations de l'Etat sont les recettes de fonctionnement de la commune.

**La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.**

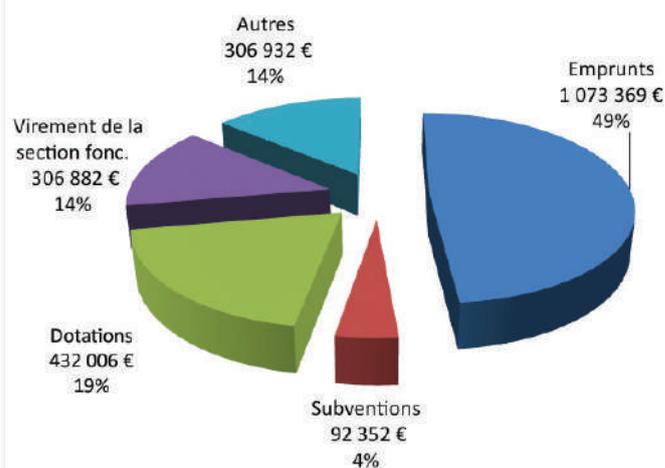
Les dépenses et les recettes correspondent respectivement à un total de 2211540€

### Les dépenses



**Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 605 881,27€...**

### Les recettes



**Les recettes d'investissement sont apportées par le virement de la section de fonctionnement (306 881,80€) par l'Etat (fonds de compensation de la TVA, dotation globale d'équipement, subventions, taxe locale d'équipement).**

### Vote du taux des taxes

#### LES TAUX COMMUNAUX N'AUGMENTENT PAS EN 2016

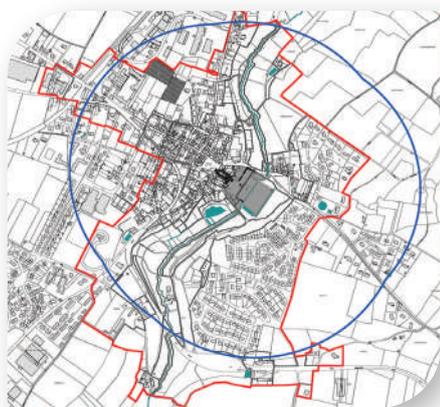
Jean-Marie Roy, Maire, l'avait annoncé lors du bilan financier 2015 : « le budget 2016 est réalisé sans augmentation des taux communaux. Nous avons pris cet engagement et nous l'avons respecté, sans pour autant priver la commune et ses habitants d'opérations d'investissement pourtant primordiales et structurantes. Nous ne percevons plus la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) puisque la compétence économique a été transférée à la communauté cantonale et que c'est cette dernière qui la perçoit. »

Suite au débat d'orientation budgétaire. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti qui reste identique à 2015 :

- > **Taxe habitation : 21,06 %,**
- > **Taxe foncière bâti : 18,16 %,**
- > **Taxe foncière non bâti : 57,82 %**

Sur le site internet de la commune [www.ville-elles-sur-belle.com](http://www.ville-elles-sur-belle.com) vous trouverez toutes les informations utiles concernant l'urbanisme : le PLU et l'AVAP.

### Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)



Le dossier d'élaboration de l'AVAP a fait l'objet d'une enquête publique du lundi 11 janvier au jeudi 11 février 2016.

Pour rappel, ce document a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Cette étude, lancée en 2004, a fait l'objet d'un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental qui a conduit à un rapport de présentation

des objectifs de l'AVAP, à la cartographie réglementaire et aux prescriptions réglementaires qui s'y réfèrent.

Les périmètres d'études se situent sur le bourg de Celles-sur-Belle, Verrines-sous-Celles et Croué.

Par conséquent, toutes les autorisations d'urbanisme concernées par ces secteurs devront respecter les prescriptions réglementaires de l'AVAP.

### Le Schéma de cohérence territoriale (Scot)

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un territoire.

Il permet de définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la mobilité, l'environnement...

Le Pays Mellois s'est engagé dans la démarche d'élaboration de son Scot depuis le début de l'année 2014. Retrouvez ici toutes les informations sur les travaux réalisés et en cours :

<http://www.paysmellois.org/scot>

### Petite Cité de Caractère est un label, tout comme, Ville en Poésie ou Mon village Espace de Biodiversité

Le label PCC a pour but la valorisation du patrimoine bâti et paysager de notre commune au travers de démarches de qualité, spécifiques et adaptées dans un but économique, et d'amélioration du cadre de vie.

Il s'appuie sur une charte qui a des règles techniques à respecter.



### Permis de construire, déclaration de travaux ou de démolir

La mairie et l'architecte des bâtiments de France, dans un périmètre protégé, veillent au respect des critères définis par les recommandations concernant les piscines, les façades, les ouvertures, les zingueries, les couvertures, les lucarnes, les menuiseries, les clô-

tures, les devantures, les enseignes et les couleurs qui s'imposent et apportent à nos biens une plus-value notable.

On peut appliquer la démarche ambitieuse de qualité, aux autres labels.

#### INFORMATION ADMINISTRATIVE UTILE

Nouvel espace personnel et unifié sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

**Attention : à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 l'accès à [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) sera définitivement fermé.**

Les données des comptes encore actifs au 1<sup>er</sup> Juillet 2016 sur [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) seront définitivement supprimées. Vous pouvez désormais créer votre compte sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr) et transférer vos documents.

Pour en savoir plus, consultez cet article sur le net :

<https://www.service-public.fr/assistance-et-contact/aide/compte>

## Conseil du 16 décembre 2015

**Nombre de conseillers en exercice : 27, Quorum : 14**

### Présents :

M. ROY Jean-Marie, M. MONNERON Christian, Mme BRUNET Sylvie, M. LAURANT François, Mme DUBOSQ Isabelle, Mme LARGEAU Hélène, M. RAMBAUD Fabrice, Mme CROMER Marie-Thérèse, Mme COUSIN Sylvie, Mme COUCHÉ Valérie, Mme BABINOT Sarah, M. BODIN Dominique, M. CANON Gaston, M. CHAMPAGNE Philippe, Mme JAGOUX Sylvie, Mme LECLERC-DUCHAMP Isabelle, M. NOURIGEON Fabien, Mme PAIRAULT Françoise, M. PICARD Christian, Mme PICHE-MULTON Myriam, M. PINTAUD Francis.

### Absents excusés :

M. RÉJOU-MÉCHAIN Bertrand, Mme ROBIN Evelyne, Mme GAZEAU Emmanuelle, M. BONNEAU Frédéric, M. BROUSSARD Raphaël, M. RUSSEIL Philippe.

### Pouvoirs :

Mme ROBIN Evelyne à M. BODIN Dominique, Mme GAZEAU Emmanuelle à Mme COUSIN Sylvie.

**Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) :** le conseil doit donner son avis sur la proposition de schéma de la future inter-communauté (rapprochement des 4 communautés de communes : Cœur de Poitou, Val de Boutonne, Communauté de communes du Mellois et la Communauté cantonale de Celles). Le conseil se prononce : 14 voix CONTRE, 5 POUR et 4 ABSTENTIONS.

Le conseil adopte la proposition du **transfert de la compétence économique** à la Communauté de communes de Celles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. D'autre part, la fiscalité des entreprises évolue en Fiscalité Professionnelle Unique.

**Création d'un loyer pour le GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) :** le conseil vote le montant du loyer à 200€ pour la mise à disposition du local 12 avenue de Limoges si entente.

**Nouvelle gendarmerie :** montant des travaux : 401 000€ en 2015 et 594 000€ en 2016.

**Bâtiment 9 et 11 rue des Halles :** montant des travaux : 138 000€ en 2015 et 7 100€ en 2016.

## Conseil du 4 février 2016

**Nombre de conseillers en exercice : 27, Quorum : 14**

### Présents :

M. ROY Jean-Marie, M. MONNERON Christian, Mme BRUNET Sylvie, Mme DUBOSQ Isabelle, Mme LARGEAU Hélène, M. RAMBAUD Fabrice, Mme CROMER Marie-Thérèse, Mme COUSIN Sylvie, M. BONNEAU Frédéric, M. BROUSSARD Raphaël, M. CANON Gaston, Mme GAZEAU Emmanuelle, Mme LECLERC-DUCHAMP Isabelle, M. NOURIGEON Fabien, Mme PAIRAULT Françoise, M. PICARD Christian.

### Absents excusés :

M. LAURANT François, Mme COUCHÉ Valérie, Mme BABINOT Sarah, M. BODIN Dominique, M. CHAMPAGNE Philippe, Mme JAGOUX Sylvie, M. RÉJOU-MÉCHAIN Bertrand, Mme PICHE-MULTON Myriam, M. PINTAUD Francis, Mme ROBIN Evelyne, M. RUSSEIL Philippe.

### Pouvoirs :

M. LAURANT François à M. MONNERON Christian, Mme BABINOT Sarah à Mme CROMER Marie-Thérèse, M. BODIN Dominique à Mme GAZEAU Emmanuelle, Mme JAGOUX Sylvie à M. ROY Jean-Marie, Mme PICHE-MULTON Myriam à Mme PAIRAULT Françoise, M. PINTAUD Francis à M. PICARD Christian, Mme ROBIN Evelyne à Mme COUSIN Sylvie.

**Musée de l'Abbaye :** la visite du musée de l'Abbaye déjà équipé d'audio-guides pourrait être enrichie de projection de type hologramme. Le conseil approuve cette proposition à condition de trouver des financements pour couvrir l'investissement qui est de 95 000€.

**Subvention Twirling :** le conseil vote l'attribution d'une subvention de 2 000€ au club de Twirling pour l'organisation des championnats de France en individuel.

## INFORMATIONS DIVERSES...

- > Le marché à Celles-sur-Belle pousse le mercredi matin place des Epoux Laurant et vous invite à y faire un tour...
- > Les « Echos de septembre 2016 » seront plutôt « un agenda » des associations où seront répertoriées toutes les associations du Cellois.
- > Sur la voie de contournement, une nouvelle promotion du site de l'Abbaye Royale à Celles-sur-Belle, pour l'Espace « Pierre Certain ». 12 rue des halles, 79370 Celles-sur-Belle  
Tél : 05 49 32 14 99 - Tél : 05 49 32 92 28 - Site musée des motos : [www.musee-motos-cellessurbelle.fr](http://www.musee-motos-cellessurbelle.fr)



## PIQÛRE DE RAPPEL : La loi NOTRe, il faut vous y intéresser !

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Les grandes dates de la réforme territoriale : Le préfet a dit « **Réunion des 4 Communautés Cantonales** : Celles-sur-Belle, Coeur du Poitou, du

Mellois, Val de Boutonne »

> jusqu'au 15/06/2016 : arrêt du projet de périmètre en discussions  
> juin/août : consultation des communes membres et des EPIC sur les projets de ce périmètre (délai 75 jours)

Suivre 2 solutions :

Majorité qualifiée = accord **ou** pas de majorité qualifiée = absence d'accord donc jusqu'à septembre/décembre

2016 : procédure de « passer outre » la consultation de la CDCI (délai 1 mois). Il faut que le 30/12/2016 le préfet prenne l'arrêt du nouveau périmètre et le **1<sup>er</sup> janvier 2017** > Entrée en vigueur du périmètre de la nouvelle **Communauté Cantonale avec le transfert de compétences vers cette nouvelle entité...**

CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

## Abbaye Royale de Celles-sur-Belle dans le réseau « abbatia »



Les plus prestigieuses abbayes régionales sont désormais regroupées au sein du réseau « abbatia ». Le réseau des abbayes de Poitou-Charentes rassemblé autour de valeurs fortes, les membres fondateurs souhaitent faire émerger des synergies

entre les sites pour renforcer leur visibilité et développer des projets communs. Créée officiellement en mai 2015 et présidée par Xavier Bouyer, Directeur de l'EPC de Saint-Savin sur Gartempe, l'association « abbatia » regroupe 7 sites cultu-

rels et touristiques majeurs de la région Poitou-Charentes : l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe, située au coeur de la Vallée des Fresques (en pays montmorillonnais) dans la Vienne ; l'abbaye de Celles-sur-Belle, au sud des Deux-Sèvres ; l'abbaye de Saint-Amant de Boixe, au Nord d'Angoulême en Charente ; l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély, Centre de Culture Européenne, située en pays des Vals de Saintonge en Charente-Maritime ; l'abbaye aux Dames de Saintes en Charente-Maritime ; l'abbaye de Fontduce, entre Saintes et Cognac en Charente-Maritime ; l'abbaye de Trizay, située aux portes de Rochefort en Charente-Maritime.

## Le dérasement d'accotement améliore l'assainissement de la route.

À l'arrivée du printemps, la végétation prolifère de façon anarchique, entraînant une surabondance de plantes sur les talus. Le mois dernier, une opération d'élagage visant à assurer la netteté des bords de routes avait été effectuée. Depuis les derniers jours, ce sont des travaux de dérasement qui ont été entrepris. Leur but ? Dégager le bord des chaussées dont ils rétablissent la largeur initiale en prélevant la terre

et les cailloux qui ont été apportés par le ruissellement dû à la pluie. Les équipes du conseil départemental ont donc mené à bien cette opération qui touche à son terme.

« Nous intervenons sur les routes communales. Il faut que l'eau puisse quitter rapidement la surface de la chaussée et s'en éloigner facilement » nous dit Hervé Mouton, le responsable des services techniques.

« Le dérasement d'accotement poursuit trois objectifs :

- > améliorer l'assainissement de la route en facilitant l'écoulement transversal des eaux,
- > supprimer, pour l'automobiliste, un obstacle longitudinal surélevé et continu,
- > faciliter les opérations ultérieures d'entretien (fauchage, déneigement, absence temporaire de saignées ».

## Pierre Certain n'est plus



Pierre Certain

**Avec ses 205 modèles, il possédait une des plus belles collections françaises consacrées à la moto.**

Pierre Certain, 84 ans, grande figure de la moto ancienne, s'est éteint au tout début du mois de janvier, dans la commune de Celles-sur-Belle, à qui

il avait cédé sa collection aujourd'hui visible dans le superbe cadre de l'Abbaye Royale du XVII<sup>ème</sup> siècle. Né le 2 août 1932 à Verrines-sous-Celles, Pierre Certain a rencontré le monde de la moto très tôt. Son père Félicien, déjà passionné par le sujet, possédait de nombreux modèles. À 17 ans, il est entré comme mécanicien au garage Renault de Celles-sur-Belle, c'est là qu'il a développé sa passion pour la mécanique et la moto. Il a continué à accumuler des documents sur le sujet et surtout, il a découvert dans un grenier la première moto de sa collection : une 125 Terrot modèle 25. A partir de cette acquisition, il n'a cessé de rassembler de nouveaux modèles jusqu'à se laisser envahir. Chez lui, tout était dédié à sa passion, de la cave au grenier ; tout était occupé par des

motos, moteurs et pièces détachées, soigneusement triés. Et comme accumuler ne lui suffisait pas, il faisait rouler ses machines et a sillonné avec elles l'Europe entière : Allemagne, Italie, Belgique, Suisse, Suède, Danemark, Pologne, en passant par la Norvège et la Finlande. Il retournait parfois avec sa camionnette dans certains pays pour ramener le fruit de ses trouvailles, ici une Nimbus du Danemark, là une « Junak » de Pologne.

Abonné à de nombreuses revues qu'il dévorait avec avidité, Pierre Certain écrivait souvent à La Vie de la Moto, sans complaisance mais n'hésitant pas à l'éclairer de ses nombreuses connaissances, partageant ses humeurs ou ses remarques techniques. Assurément une personnalité qui aura marqué le monde de la moto ancienne.

## Jumelage « Celles-sur-Belle Amstetten »



Nos amis à Celles-sur Belle en 2012

Les liens unissant Amstetten, en Allemagne, et Celles-sur-Belle, se concrétisent tous les deux ans par une rencontre entre les deux communes jumelées. Cette année,

c'est à nous, cellois, de recevoir nos amis allemands. Leur visite à Celles-sur-Belle aura lieu le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016. Toute personne intéressée pour rejoindre

le jumelage et participer ainsi au comité de jumelage peut s'adresser à la mairie de Celles ou envoyer un mail à l'adresse suivante : [amstetten-cellessurbelle@sfr.fr](mailto:amstetten-cellessurbelle@sfr.fr)

## 2016 année des sports à Celles-sur-Belle !

Cette année sera une grande année sportive pour notre ville, avec des événements d'envergure nationale tels que l'accueil des championnats de France individuels de twirling organisé par l'Alouette, l'accueil des phases finales de la coupe de France départementale de handball, la montée prochaine de l'équipe première

de handball fille en LFH (le plus haut niveau du championnat de France), au niveau régional l'organisation de matchs de hockey par le club de roller, et la liste n'est pas complète !! La cinquantaine d'associations présente sur nos trois communes, réunit près de 2500 adhérents et propose des animations et de nombreuses activités

de qualité pour tous les Cellois. Encore une fois notre petite cité de moins de 4000 habitants, grâce au dynamisme des associations, de l'engagement des animateurs, de la passion des dirigeants et le soutien de la municipalité, se hisse au niveau des grandes villes.

**Vive le sport à Celles-sur-Belle !!**

## Nous venons d'obtenir notre 2<sup>ème</sup> « Papillon »

Depuis juin 2014, la commune s'est engagée dans une démarche « Terre Saine – votre commune sans pesticides », contribuant ainsi à l'excellence environnementale en Poitou-Charentes. Il faut savoir que cette appellation « Terre Saine » qui a été au départ régionale est depuis de niveau national.

Cette démarche a pour but de protéger les agents applicateurs, les habitants, la

biodiversité et la qualité de la ressource en eau. Elle demande une nouvelle réflexion sur notre environnement avec un regard différent et une gestion différenciée de nos espaces naturels et paysagers.

Les habitants sont appelés à prendre part à cette démarche qui ne sera efficace qu'avec l'engagement de tous. Une collectivité classée deux papillons durant



1 an, et complétant les engagements des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> papillons, pourra présenter sa candidature pour obtenir trois papillons.

## Une ville propre, c'est l'affaire de tous !

Balayage des trottoirs et caniveaux, tonte s'il y a des bandes enherbées. Déchets dans les poubelles, mégots dans les cendriers. Ramassage des déjections canines par les propriétaires de chiens. Élagage des branchages gênants. Le brûlage à l'air libre est interdit, des solutions plus respectueuses de la santé

et de l'environnement existent pour vos déchets verts (le compostage individuel, le broyage des végétaux, la collecte en déchetterie,...). Dépôts d'ordures interdits près des conteneurs de tri sélectif et passibles d'amendes. Mettre les bouteilles dans les conteneurs, ne pas les déposer à l'extérieur afin d'éviter

danger et pollution. Dépôt des poubelles, la veille du ramassage, et retrait des conteneurs d'ordures ménagères, le jour même. Attention à bien garer les voitures dans les petites rues pour ne pas gêner le passage de la benne.

**Merci de trier vos déchets.**

## Elèves de Verrines à l'Assemblée Nationale et sous l'Arc de la Nation



Les enfants de la classe de Mélanie Heckendorn se sont rendus à l'Assemblée Nationale le 22 Mars dernier.

En effet, ils ont été retenus dans le cadre du parlement des enfants avec 576 autres écoles dont 3 en Deux-Sèvres. Ils ont pris le train à Niort de très bonne heure pour un retour en soirée. La journée était chargée mais riche en découverte. Il s'agissait d'offrir aux écoliers une leçon

d'éducation civique « grandeur nature ». Ils ont profité de cette journée pour aller voir la Flamme de la Nation sur site en attendant sa venue à Verrines-sous-Celles qui est attendue, le 10 juin 2016. Car pour honorer la classe entière de Verrines-sous-Celles qui a adhéré au Souvenir Français, la Flamme de la Nation qui brûle sous l'Arc de triomphe à Paris, viendra ici chez nous à Verrines-sous-Celles en juin prochain.

## Symposium de la forge européenne à l'Abbaye Royale



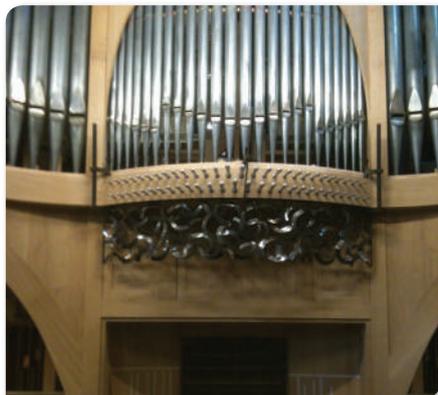
La prochaine édition du symposium international de la forge se déroulera du 7 au 9 octobre 2016 à l'abbaye royale de

Celles-sur-Belle (79), comme ce fut le cas en 2010 (photo). Ces journées techniques sont constituées de conférences programmées en matinée et d'ateliers pratiques l'après-midi. Le thème retenu cette année est « Tradition et innovation, la force des artisanats des métaux ». La visite d'un site remarquable en région sera également au programme. Que vous soyez métallier, ferronnier, dinandier,

coutelier, bronzier, fondeur, etc., vous pouvez donc d'ores et déjà réserver ces 3 jours sur votre calendrier pour venir échanger entre collègues et étoffer votre savoir-faire et vos connaissances sur le travail du métal.

**Pour tout renseignement, contactez l'IFRAM au : 02 35 64 42 30, ou par courriel à l'adresse [ifram@ifram.fr](mailto:ifram@ifram.fr)**

## Grand-orgue de l'abbatiale : la dernière ligne droite !



La console du grand orgue, avec l'emplacement des quatre claviers. Au dessus, les « décors » réalisés par les forgerons à « l'atelier de l'aumônerie »

Le grand-orgue est en voie d'achèvement à l'atelier du facteur d'orgues Olivier Chevron, dans l'Indre. Il va être démonté, puis transporté à Celles début juillet. Il sera remonté dès l'achèvement de la tribune, puis patiemment harmonisé tuyau par tuyau. La bénédiction de l'orgue et le concert inaugural sont envisagés pour la rentrée.

**Association des amis de l'orgue européen de Celles-sur-Belle : 56 rue Emile Verdon, 79370 Celles-sur-Belle**  
**Tél : 05 49 79 81 65**

## L'Outil en Main

Les Femmes et les Hommes de Métier, des professionnels passionnés qui transmettent leur savoir-faire et l'amour de leur métier... Vous souhaitez développer les relations intergénérationnelles, vous êtes disponibles le samedi matin. Vous pourrez, au sein de l'Outil en Main, participer à l'initiation des enfants de 9 à 14 ans aux travaux manuels dans un contexte convivial en apportant votre expérience professionnelle.

**N'hésitez pas à prendre contact, pour de plus amples renseignements : Jean-Claude NOCQUET 06 80 10 80 99 ou Norbert GRIETTE 06 62 13 68 27**

## TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Lors de la mise en place d'un conseil municipal, il est d'usage de créer des commissions sur les sujets intéressants l'ensemble de la population. Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, les élus de l'opposition doivent y participer dans le respect du principe de représentation proportionnelle. Or, à Celles-sur-Belle, le travail de certaines commissions se fait sans les élus de l'opposition qui ne sont convoqués que pour être informés des décisions actées ; d'autres ne se réunissent jamais.

Autre particularité municipale : l'absence de commission finances, alors que la quasi-totalité des communes avoisinantes se réunit en commission pour élaborer les directions budgétaires ! Le 23 juin, nous avons fait part de notre étonnement concernant cette exception celloise lors du conseil municipal. Réponse : les finances sont traitées en

bureau municipal, uniquement par le maire et ses adjoints. Ceci exclut d'emblée la participation des élus de l'opposition et démontre que l'avis des 42,7% de Cellois qui ont voté pour notre liste n'est pas pris en compte. Nous avons donc demandé à être conviés à ces réunions ; réponse de Monsieur le Maire : « Je n'y vois pas d'inconvénient ». Huit mois ont passé... Nous attendons toujours l'invitation ! Par ailleurs, aucun élu de l'opposition n'a été proposé aux commissions thématiques de la nouvelle intercommunalité et il a fallu se battre pour obtenir un poste de suppléant. Il est certain que nous y travaillerons avec pugnacité...

Vos conseillers municipaux : Christian PICARD, Françoise PAIRAULT, Francis PINTAUD, Myriam MULTON, Philippe RUSSEIL.

**Contact : [cellesessentielle@gmail.com](mailto:cellesessentielle@gmail.com) ou Christian PICARD au 05 49 79 83 12.**

## Les commissions municipales fonctionnent...

Leurs rôles se limitent à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples

avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations,

les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

## À NOTER

« **Maisons Fleuries** » : Comme les années précédentes, la visite du jury se déroulera début juillet.

### À l'Abbaye Royale :

**Mardi 8 août** : soirée Omelette Géante et Cinéma en plein air. Le film diffusé sera : Le Petit Prince.

**Du 12 au 17 juillet** : Festival Souff'én Deux-Sèvres.

**Les 17 et 18 septembre 2016** : Les Journées Européennes du Patrimoine célèbrent cette année « Patrimoine et citoyenneté ».

**Dimanche 25 septembre** : « Fleur de Celles ».

**Vendredi 21 octobre** : soirée « Flamenco ».



**Celles-sur-Belle***À partir du 16 mai 2015***Naissances 2015-2016 :****Souhaitons la bienvenue à :**

Margaux RIEZ, Maëwenn DELION, Louna MARTIN, Mia CAILLEBAULT, Rayen CHEBIL, Manon ORIEUX, Juno PHILIPPONNEAU BILLARD, Maxence BONNAUD, Eugénie DUBREUIL, Chloé LE VAN, Lorenzo MARTIN, Zheng Li NIE BOUCHIBA, Oscar PAGE, Juliette BACQ, Emmy BOYER, Joachim BOIRON BILLET, Azélie LEBLANC.

**Décès 2015-2016 :**

Léone SAUVAGE le 16 mai, Robert GILBERT (époux INGRAND) le 8 juin, Charlotte DENIS (épouse FOUASSEAU) le 12 juin, Madeleine BRUNETEAU (épouse GRIMAUULT) le 13 juin, René GOUET (époux CURAUDEAU le 20 juin, Jacqueline GARANDEL (époux GUERTIN) le 20 juin, Emilienne BOUCHET (épouse ROBICHON) le 3 août, Charles TOUZOT (époux FOURNIER) le 7 août, Maria AUDOUIN (épouse PINOT) le 11 août, Berthe BRANGER le 11 août, Maurice BAUDOUIN (époux FOUCHÉ) le 29 août, Edith BROTHIER (épouse SEVAUX) le 1<sup>er</sup> septembre, Jean-Claude BERNARD (époux MOINE) le 11 septembre, Marcel GUIBERT (époux FOISSEAU) le 9 octobre, Paul VILLANNEAU (époux VALENTIN) le 11 octobre, Suzanne BOINOT (épouse PAIRAULT) le 12 octobre, Yvan PIN (époux LOMBARD) le 26 octobre, Robert SARRABAYROUSE (époux FAUGER) le 27 octobre, Marcelle RIVAULT (épouse RAULT) le 30 octobre, Michel SAUVAGE le 3 novembre, Geneviève ESPIASSE (épouse RODRIGUEZ) le 23 novembre, Claude MECHIN (époux PORCHET) le 23 novembre, Concetta TURRA (épouse ARSELIN) le 29 novembre, Josette MÉRINE (épouse CHEVREAU) le 2 décembre, Lucie PRIOUX (épouse SORIN) le 8 décembre, Renée BOUIN (épouse GAUTIER) le 1<sup>er</sup> janvier, Pierre CERTAIN le 6 janvier, Simone VAUCHER (épouse MADIÉ) le 9 janvier, Fernande DOUCINEAU (épouse QUINTREAU) le 11 janvier, Pascal CORDIER le 16 janvier, Françoise FADAT (épouse CANTET) le 21 janvier, Marcelle LAVERGNE (épouse DENIS) le 10 février, Louis GRÉGOIRE (époux RENARD) le 28 février, Valère KUREK (épouse KLIMMEK) le 8 mars, Christiane MICHAUD le 25 mars, Marie DUCURON (épouse LAVAL) le 28 mars, Lionel INGRAND (époux TOURON) le 31 mars.

**Verrines-sous-Celles****Naissances :****Souhaitons la bienvenue à :**

Tom RASSIN, Charles DESLANDES, Kenan SABRE, Nathan PROUST, Léa THOMAS, Léo PINEAU, Lilian DUMAINE, Gabin MOREL, Nino FRERE.

**Décès 2015-2016 :**

Gilbert GRIFFAULT le 23 juillet 2015, Jacky BARTOUT le 2 octobre 2015, Georges GOBRON le 30 octobre 2015, Robert AUBIN le 20 décembre 2015, Paulette BRENUCHOT - MIGAUD le 21 décembre 2015, Michel HOUMEAU le 28 décembre 2015, André MOREAU le 5 janvier 2016, Marc MADIÉ le 29 mars 2016.

**Montigné****Naissances :****Souhaitons la bienvenue à :**

Léna GUERRY, Norah AMEYAR, Sacha COLLON.

**Décès :**

Nicole FAIVRE-PINEAU le 17 mars 2016.

**Mariages en 2015 :**

Pierre-Luc VRIGNAULT et Alice TRIBOT, Dominique BILLET et Sabrina THIN.



**MAIRIE DE  
CELLES-SUR-BELLE**

1 avenue de Limoges  
79370 Celles-sur-Belle

**Tél :** 05 49 79 80 17

**[mairie-cellessurbelle@wanadoo.fr](mailto:mairie-cellessurbelle@wanadoo.fr)**

**Site :** [www.ville-celles-sur-belle.com](http://www.ville-celles-sur-belle.com)

**Page FB,** mairie Celles-sur-Belle

[www.Petite Cité de Caractère](http://www.Petite Cité de Caractère)

[www.Ville en Poésie](http://www.Ville en Poésie)

**Ouverture au public**

Lundi et Jeudi : 8h30 12h - 13h 16h

Mardi : 13h 16h

Mercredi : 8h30 17h

Vendredi : 8h30 12h - 13h 17h

**BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE**

Rue de l'ancienne mairie

**Tél :** 05 49 79 88 33

**[bibliotheque.cellessurbelle@orange.fr](mailto:bibliotheque.cellessurbelle@orange.fr)**

**AVEC UN ACCÈS GRATUIT  
À INTERNET POUR TOUS.**

**Ouverture**

Mardi 11h30 12h30 - 15h 18h30

Mercredi 9h30 12h30 - 14h 18h

Vendredi 15h 18h30

Samedi 9h30 12h30

**MAIRIE DE  
VERRINES-SOUS-CELLES**

2 rue de la Cure  
79370 Verrines-sous-Celles

**Tél :** 05 49 79 70 69

**[mairie.verrinessouscelles@orange.fr](mailto:mairie.verrinessouscelles@orange.fr)**

**Ouverture au public**

Mercredi de 16h - 18h

Vendredi 15h - 17h

**RÉSIDENCE  
« LES CHANTERELLES »**

EHPAD Celles-sur-Belle  
7 Rue du Treuil  
79370 Celles-sur-Belle

**Tél :** 05 49 79 80 39

**Fax :** 05 49 32 96 75

**[direction@ehpadchanterelles.fr](mailto:direction@ehpadchanterelles.fr)**

**POINT INFO  
TOURISME**

**Tél :** 05 49 32 92 28

**[infotourismecellessurbelle@orange.fr](mailto:infotourismecellessurbelle@orange.fr)**

**Ouvert tous les jours**

Du 15/06 au 15/09

10h30 - 12h30

et 14h30 - 18h30

**MAIRIE DE MONTIGNÉ**

Rue de l'Eglise  
79370 Montigné

**Tél :** 05 49 79 82 29

**[mairiedemontigne@wibox.fr](mailto:mairiedemontigne@wibox.fr)**

**Ouverture au public**

Mercredi de 13h30 - 15h45

**CENTRE TECHNIQUE  
MUNICIPAL**

Chemin de la Vée

**Tél :** 05 49 35 80 16

**Fax :** 05 49 79 95 32

**[stcelles@orange.fr](mailto:stcelles@orange.fr)**

**ABBAYE ROYALE  
CELLES-SUR-BELLE**

14 rue des Halles  
79370 Celles-sur-Belle

Conservation du patrimoine :

**Tél :** 05 49 32 14 99

**[abbayeroyalecellessurbelle@wanadoo.fr](mailto:abbayeroyalecellessurbelle@wanadoo.fr)**

[www.abbaye-royale-celles.fr](http://www.abbaye-royale-celles.fr)

[www.musee-motos-cellessurbelle.fr](http://www.musee-motos-cellessurbelle.fr)

**LA PISCINE À CELLES-SUR-BELLE EST OUVERTE COMME SUIT :**

Du 22 mai au 1<sup>er</sup> juillet : mercredi et samedi 15h - 19h,

Du 2 juillet au 28 août : Lundi, mardi et dimanche 15h - 19h,

Mercredi et samedi : 10h30 - 12h15 et de 15h à 19h, Jeudi : 15h - 20h

**LE 14 JUILLET ET LE 15 AOÛT LA PISCINE EST OUVERTE.**

Le syndicat mellois des piscines est gestionnaire de toutes les piscines du sud Deux-Sèvres\*  
(pour tout renseignement **05 49 27 32 52** ou [www.paysmellois.org](http://www.paysmellois.org)).



\*sauf celle de Brioux-sur-Boutonne

# FÊTE NATIONALE - ANIMATIONS

Celles-sur-Belle - Montigné - Verrines-sous-Celles

## Mercredi 13 juillet à Celles-sur-Belle

- **Vers 22h - Animation musicale**
- **À 23h Feu d'artifice** pyro-musical - Parc de l'Abbaye (pour raison de sécurité, entrée par le fond du Parc et Vallée de La Belle)
- **À 23h30 - Bal populaire sur la Place des Epoux Laurant** <sup>(1)</sup>

La circulation sera interdite dans le secteur par arrêté municipal du haut de la rue de l'Eglise à la rue du Clos de l'Abbaye

(1) En cas de mauvais temps, repli salle des fêtes de Celles-sur-Belle

## Jeudi 14 juillet

### ● APRÈS-MIDI : INTERMÈDE MUSICAL

À partir de 14h, parc de l'Abbaye à Celles-sur-Belle, à Verrines-sous-Celles et à Montigné

>> Pour chaque site, apportez vos jeux de société, cartes, boules...

### CELLES-SUR-BELLE, PARC DE L'ABBAYE <sup>(1)</sup>

- **8H À 11H :** Partie de pêche à l'étang  
Rendez-vous à 7h45 à l'étang ; places limitées à 45. Inscription préalable obligatoire en mairie.
- **11H30 :** Revue des sapeurs-pompiers
- **À PARTIR DE 12H :** Apéritif prolongé et déjeuner tiré du panier
- **APRÈS-MIDI ANIMÉ**

Activités pour enfants et adultes : Concours de pétanque, Jeu de palets, Chamboule-tout, Pêche à la ligne, mi-foot.

Parcours Découverte. Maquillage pour enfants - Intermèdes musicaux et dansants. 16 h/16h30, Groupe Country de Vitré

### VERRINES-SOUS-CELLES

- **À PARTIR DE 12H :**  
Apéritif et déjeuner tiré du panier + Préau de la mairie<sup>(2)</sup>, Bonneuil et La Ronze (lieux habituels)
- **À 16H30 :** Concours de pétanque Verrines/Montigné à Verrines
- **À 19H30 : POUR LES HABITANTS DES TROIS COMMUNES**

Apporter votre pique-nique pour un dîner populaire préau de la mairie <sup>(2)</sup>

### MONTIGNÉ, PRÉ DE LA BELLE <sup>(3)</sup>

- **À PARTIR DE 12H :** Apéritif et déjeuner sur inscription
- **À 16H30 :** Concours de pétanque Verrines/Montigné à Verrines

(1) En cas de mauvais temps, repli salle des fêtes de Celles-sur-Belle

(2) En cas de mauvais temps, repli salle des fêtes de Verrines-sous-Celles

(3) En cas de mauvais temps, repli salle des fêtes de Montigné



**NOM de la famille :**

**Adresse :**

Cette carte permet d'accéder gratuitement aux parc et jardins de l'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle.

## Abbaye Royale

### Pass gratuit pour visiter le parc et les jardins de l'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle

Le prix d'entrée dans les jardins de l'Abbaye est fixé à 2€ du 15 juin au 15 septembre. L'accès reste gratuit toute l'année pour tous les habitants des trois communes associées et ceux qui les accompagnent (famille, amis), munis de la carte ci-contre ou d'un justificatif de domicile.